

Département de l'Essonne

-----  
 Arrondissement de  
 Palaiseau

-----  
 Canton d'ARPAJON

-----  
 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Liberté – Egalité – Fraternité**

### **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf le dix-neuf septembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Christophe ADEL-PATIENT par Mme BARAVIAN, Martial BERTHENET par Mme GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE par M.ROUYER.

Absents excusés : Virginie MARTINS-MELO, Christophe PINET.

Mme PIQUE accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019 à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS**

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2019/29 du 11/06/2019 : Contrat avec la Caisse d'Épargne pour une ligne de trésorerie de 500 000 €.
- Décision n°D2019/30 du 18/06/2019 : Convention avec LOXAM ACCESS FORMATION, pour une « formation échafaudage roulant », pour 258 € TTC.
- Décision n°D2019/31 du 01/07/2019 : Désigne Maître François Le Baut afin d'assister et de représenter la commune dans le litige qui l'oppose à la SCI TERRA NOVA.
- Décision n°D2019/32 du 04/07/2019 : Avenant à la convention n°C19011 de l'association « ACALI » modifiant le nombre de places porté à 21 pour le séjour de l'accueil de loisirs, modifiant ainsi le montant du séjour qui s'élève à 2 925€ TTC soit 150€/enfant en plus.
- Décision n°D2019/33 du 05/07/2019 : Convention avec LOXAM ACCESS FORMATION, pour une « Formation échafaudage roulant » pour 258 € TTC.
- Décision n°D2019/34 du 22/07/2019 : Proposition commerciale relative à l'aménagement d'une maison médicale pluridisciplinaire avec la Société SOCOTEC, pour 6 480 € TTC.
- Décision n°D2019/35 du 14/08/2019 : Proposition commerciale relative à l'aménagement d'une maison médicale pluridisciplinaire avec la Société SOCOTEC, pour 6 300 € TTC.

#### **PERSONNEL**

##### **01 - N°DCM2019/40 Recensement de la population : Coordonnateurs communaux et création de postes d'agents recenseurs**

- DECIDE de nommer par arrêté municipal un coordonnateur communal et un coordonnateur communal suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2020,
- CRÉE 6 postes d'agents recenseurs, pour assurer le recensement de la population, du 01/01/2020 au 28/02/2020 et AUTORISE Monsieur le Maire à les recruter par contrat, selon l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984,
- APPROUVE la rémunération brute des agents recenseurs et DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune, AUTORISE M.Le Maire à inscrire les crédits au budget 2020 de la commune, DIT qu'une dotation forfaitaire sera versée par l'INSEE à la commune, au titre de l'enquête de recensement de l'année 2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**02 - N°DCM2019/41 Mise à jour tableau des effectifs**

MET à jour le tableau des effectifs du personnel municipal au 01/01/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**URBANISME****03 - N°DCM2019/42 Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

- APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,
- DIT que le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'une mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération, accompagnée du dossier du PLU approuvé, sera adressée en sous-préfecture,
- DIT que la présente délibération produit ses effets juridiques à compter de sa réception en sous-préfecture et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Adopté par 18 voix pour et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

**FINANCES****04 - N°DCM2019/43 Espace Naturel Sensible : Acquisition de la parcelle C1027 sise lieudit « Les Groseilliers »**

APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle C1027 d'une contenance de 3 585 m<sup>2</sup> au prix de 3 585 € (trois mille cinq cent quatre-vingt cinq euros) et AUTORISE M.Le Maire à signer l'acte de vente et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer les documents correspondants.

Adopté par 18 voix pour et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

**05 - N°DCM2019/44 Pôle Educatif : Protocole d'accord transactionnel NERVET BROUSSEAU**

- APPROUVE le protocole d'accord transactionnel conclut entre la Commune de Bruyères-le-Châtel et l'entreprise NERVET-BROUSSEAU et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**06 - N°DCM2019/45 Décision modificative n°1 – Budget Principal M14**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses en €</b>	<b>Recettes en €</b>
Article 60611 – Eau	10 000,00	
Article 60612 – Energie, Electricité	15 000,00	
Article 611 – Contrats Prestations de service	17 000,00	
Article 61521 – entretien de terrains	2 500,00	
Article 61524 – entretien bois et Forêts	12 000,00	
Article 6188 – Autres frais divers (archives)	500,00	
Article 627 – Services bancaires	1 000,00	
Article 7022 – Coupes de bois		10 000,00
Article 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation		58 000,00
Article 73222 – Fond de solidarité des communes IDF		-63 706,00
Article 73212 – Dotation de solidarité communautaire		63 706,00
Article 7411 – Dotation Globale de Fonctionnement		-10 000,00
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>58 000,00</b>	<b>58 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses en €</b>	<b>Recettes en €</b>
Article 16878 – régul écriture de 2010 subv ALSH au lieu d'emprunt (TR413 année 2010)	19 577,50	
Article 1328 - régul écriture de 2010 subv ALSH au lieu d'emprunt (TR413 année 2010)		19 577,50
Article 10226 - FCTVA		11 000,00
Article 2182 – Matériel de transport	11 000,00	
Article 21318 - Opération 42 (travaux de voirie et réseau)	-1 142 080,03	
Article 2151 - Opération 42 (travaux de voirie et réseau)	1 142 080,03	
<b>Total Section de Investissement</b>	<b>30 517,50</b>	<b>30 517,50</b>

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 ci-dessus.

Adopté par 18 voix pour et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

**07 - N°DCM2019/46 Classes transplantées école élémentaire « les Coquelicots » : solde**

DECIDE de verser la somme de 2 980 € (deux mille neuf cent quatre-vingts euro) auprès des «PEP 56 – A.D.P.E.P.56» et PRECISE que les crédits figurent au Budget Primitif 2019. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE**

**08 - N°DCM2019/47 Modification du règlement intérieur de l'Accueil jeunes**

APPROUVE la « modification du règlement intérieur » de l'accueil jeunes qui sera ouvert les samedis de 14h à 18h à partir du samedi 21/09/2019. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**09 - N°DCM2019/48 Dispositif « Bourse au permis de conduire »**

APPROUVE la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse et AUTORISE M.Le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION**

**10 - N°DCM2019/49 Domiciliation de l'association « Bienvenue Les Copains »**

AUTORISE la domiciliation de l'association « Bienvenue Les Copains » en mairie, 2 rue des Vignes, 91680 Bruyères-le-Châtel. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**GESTION INTERCOMMUNALE ET CULTURE**

**11 - N°DCM2019/50 Convention de mise à disposition d'outil d'animation/exposition de la Médiathèque départementale de l'Essonne**

APPROUVE la convention de mise à disposition de l'outil d'animation/exposition n°2019206 et AUTORISE M.Le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**12 - N°DCM2019/51 Parcelle AC n°376 : nomination du Parc**

APPROUVE la nomination « Parc André Simon » pour la parcelle AC n°376 sise rue de la Fontaine Bouillant. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**QUESTIONS DIVERSES**

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

**13 – Arbres parc du château**

**14 – Permis de construire Data center**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 20h30.

Extrait pour affichage, en Mairie,  
**Le 20/09/2019**  
**Le Maire,**

**Thierry ROUYER**